

**Commune de Gennes sur Seiche**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2017**

Date de convocation : 4/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

**Étaient présents** : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Raymond Gaillard, Madeleine Bétin, Xavier Bisaro, Lionel Cornée, Myriam Jéby, Vincent Lamy, Christophe Moraux, Eric Raison, Denis Rossignol

**Absente excusée** : Agnès du Campe de Rosamel

**Absent** : Maurice Droyaux

**Procuration** : Néant

N°	THEME	OBJET	DECISION	
28	SERVICES COMMUNAUX	Participation des familles pour le transport scolaire	Le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants : - 60 € : de 1 à 4 ramassages par semaine / enfant transporté - 90 € : de 5 à 6 ramassages par semaine / enfant transporté - 120 € : de 7 à 8 ramassages par semaine / enfant transporté. La gratuité s'applique à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant transporté.	
29	SERVICES COMMUNAUX	Horaires et tarifs de la garderie	<b>HORAIRE MATIN du lundi au vendredi</b>	
			7h15-8h35	1.90 €
			8h15-8h35	0.90 €
			<b>HORAIRE SOIR</b>	
			Lundi, mardi, jeudi, vendredi ( <b>sans goûter</b> )	
			16h30-16h45	Gratuit
			16h45-17h	0.95 €
			Lundi, mardi, jeudi, vendredi ( <b>avec goûter</b> )	
			16h45-17h15	2 €
			16h45-17h30	2.15 €
			16h45-17h45	2.35 €
			16h45-18h00	2.55 €
			16h45-18h15	2.75 €
			16h45-18h30	2.95 €
16h45-19h00	3.55 €			
30	FINANCES	Indemnités du Trésorier	Le Conseil valide le paiement des indemnités dues au Trésorier pour un montant de 461.63 € brut	

31	INTERCOM MUNAUTE	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération relative à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)	<p>Le Conseil approuve le transfert automatique à Vitré Communauté des compétences obligatoires et d'ajouter un alinéa dans ses statuts, à compter du 01 janvier 2018, sous la forme suivante :</p> <p>« 5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.</p> <p>Le Conseil émet un avis réservé sur l'ajout des compétences optionnelles comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, et la lutte contre l'érosion des sols ;</li> <li>• la lutte contre la pollution ;</li> <li>• la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</li> <li>• l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</li> </ul>
32	POLICE DU MAIRE	Contrat de prestation avec la fourrière « l'arche de nos compagnons » - St Germain du Pinel	Le Conseil valide la proposition de prestations de la fourrière « l'arche de nos compagnons » à partir du 1/09/2017 pour 1 an pour un montant de 696,30 € HT (capture de 5 animaux dans l'année) . A ce forfait, s'ajoutent 169,33 € ht par capture supplémentaire et 128,56 € ht par capture d'un animal mordeur ou griffeur.
33	LIGNE LGV	Vente de parcelles SNCF RESEAU	Le Conseil décide de ne pas se porter acquéreur des parcelles proposées à la vente.
34	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de 2 logements situés 4 rue de Gennes (étage) et 28 rue de Gennes (rez-de-chaussée)	Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet Jaouen & Raimbault – Vitré pour un coût de 15.800 € HT (dont 3 000 € HT pour le Bureau d'études fluides et thermiques ECIE de Fougères) suivant un taux de rémunération de 7,90 % (sur une base de dépenses de 200 000 € HT).
35	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie en zone agglomérée liés à la sécurisation piétonne et routière + accessibilité PMR	Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet Legendre – Vitré pour un coût de 3.000 € HT.
36	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la qualité énergétique de 11 logements communaux	Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet Greemsol – Janzé pour un montant de 3840 € HT.
37	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Ty-Mad (accessibilité PMR)	Le Conseil décide de retenir le Cabinet Jaouen & Raimbault – Vitré pour un montant d'honoraires de 15 800 € HT (dont 3 000 € HT pour le Cabinet ECIE-cotraitant)

38	DOMAINE ET PATRIMOINE	Atelier communal : installation d'une alarme	Le Conseil valide la proposition de L'OR SECURITE pour l'installation d'une alarme d'un coût de 940 € HT (achat et pose).
39	Contrat	dératisation	Le Conseil valide la proposition de l'Entreprise FARAGO pour un montant annuel de 298.37 € HT.
40	Subvention exceptionnelle	Ouragan IRMA	Le Conseil donne son accord pour le versement d'une subvention de 500 € pour les victimes de l'ouragan IRMA (association pour les enfants « Guadeloupe entraide »).

Affiché le 3 octobre 2017

Le Maire, Y. HISOPE